

**La Fédération Canadienne Volkssport / Canadian Volkssport Federation
Demande d'approbation d'un parcours permanent**

2018

[secrétariat seulement]

Date reçue _____

Date[s]: AAAA-MM-JJ	Activation IVV 2016-12-15	Ouverture PT	Fermeture PT
---------------------	------------------------------	--------------	--------------

Club / Organisation

[1] Nom _____ [2] FCV N° _____

Sport

[3] Type _____ [4] Type d'activité _____

[5] Distance[s] _____ km [6] Niveau de difficulté: _____

Les indications au point de départ, informations sur le sentier, heures, si données sont au verso.

Endroit / Localité

[7] Adresse du point de départ _____

[8] Ville _____

[9] Province _____ Code postal _____

[10] Nom du point de départ _____

[11] Environs _____

[12] Nom de la marche / thème _____

Responsable du parcours

[13] Nom _____ Téléphone _____

[14] Courriel _____ [club ou personne responsable]

FCV Programmes de marche spéciaux: Capitales _____ Communauté _____ (Quai & Marche) _____

Murales _____ Phares _____ Sentier Trans Canadien _____ TCT Pavillon _____

Déclaration

Cette demande doit être reçue 90 jours avant l'événement et inclure:

[15] Les frais de \$ _____ au complet; Chèque N° _____ Date _____

AAAA-MM-JJ

[16] La prime d'assurance de \$ 10.00

Nous comprenons que l'étampe de certification IVV / FCV reçue par le club en réponse à cette demande sera utilisée seulement pour l'événement ci-haut mentionné et ne devra pas être louée à aucun autre club ni utilisée pour tout autre événement non approuvé. Nous voulons aussi nous assurer que cette même étampe devra être utilisée dans les livrets IVV / FCV seulement et puis retournée à la CVF/FCV ou à l'organisation provinciale respective **en dedans des 30 jours suivant la fin du parcours.**

Signé _____

Lettres moulées _____

Date _____

Approbation

La demande de la sanction ci-dessus rencontre toutes les exigences de la IVV /FCV et est dorénavant **APPROUVÉE.**

No de la sanction **CDN- (Province) 16/**_____

Date _____

AAAA-MM-JJ

Signé: _____

Approbation: laissez une seule: CFV/FCV; VAA; VABC

Directives

- Général: Des détails précis et complets, entrés clairement dans les espaces appropriés et accompagnés de toutes les pièces jointes nécessaires, permettront une approbation rapide.
- Article n° Ne rien inscrire dans les espaces de la «date de réception» ou «activation IVV». Entrez les dates du début et de la fin du parcours permanent (PT)
- [1] Entrez le nom complet du club Volkssport, affilié ou membre associé.
- [2] Indiquer le numéro d'adhésion du club. [nouveaux clubs laissez en blanc]
- [3] Indiquez le type de PT, par exemple, LS = Longue saisonnière, MS = Moyenne saisonnière, SS = Courte saisonnière [voir l'article 15 pour des précisions]
- [4] Indiquez le type d'événement. par exemple RLDW, MW, R, SK, SW, etc.
- [5] Indiquez le nombre de kilomètres arrondi au nombre entier le plus proche.
- [6] Indiquez le niveau de difficulté pour l'inclinaison [échelle : 1 à 5] et le terrain [échelle : A à E]
- [7-10] Indiquez, aussi précisément que possible, le nom et l'emplacement de l'événement. Le code postal aide les gens à trouver l'emplacement à l'aide des cartes en ligne.
- [12] Si la marche a un nom ou un thème précis, s'il vous plaît l'indiquer ici.
- [13-14] S'il vous plaît donner des précisions sur la personne à contacter.
Programmes pédestres spéciaux: s'il vous plaît indiquer avec un « X » tous les programmes de la FCV énumérés auxquels le PT se qualifie.
- [15] Barème des frais [2016]: PT longue saisonnière [6 mois ou plus] = 100,00 \$,
moyenne saisonnière [4 à 6 mois moins un jour] = \$ 75,00,
courte saisonnière [quatre mois moins un jour] = \$ 50,00
Pour les nouveaux clubs SEULEMENT. Les frais de sanction sont annulés jusqu'à 10 événements programmés et 2 PT pour un maximum de 2 ans. Les frais d'assurance doivent encore être acquittés
- [16] Comme tous les événements IVV, CVF / FCV doivent être couverts par l'assurance responsabilité civile, s'il vous plaît inclure les frais de 10,00 \$.

Signez, inscrivez la date et incluez des informations supplémentaires sur cette feuille, surtout concernant les heures d'exploitation du point de départ.

A. Heures d'exploitation du point de départ :

B. Directions au point de départ :

C. Description de la marche :

Envoyez le formulaire dûment rempli et les frais à: CVF / FCV, 251, rue Bank, suite 604, Ottawa, ON K2P 1X3

S'il vous plaît noter la disposition correcte du timbre officiel de la FCV sur cette étampe.

